

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Prestations photographiques pour le compte de la
Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation de
lancement et de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour enrichir son fonds iconographique par la réalisation de reportages photos illustrant ses différentes compétences et son territoire, notre établissement fait appel, dans le cadre d'un marché public de prestations de services, à des photographes professionnels.

Le précédent marché (n°M110079R) étant arrivé à échéance, il y a lieu de lancer une consultation pour rechercher de nouveaux prestataires.

A travers cette consultation, la Cub souhaite acquérir à la fois des photos artistiques liées à l'actualité de l'action communautaire (reportages ciblés), mais également des photographies plus génériques sur le territoire qui serviront à illustrer les différents documents édités par la Cub (plaquettes d'information, brochures, journal de la Cub, affiches...). Dans les deux cas, une approche singulière inscrite dans une démarche de recherche ainsi qu'un travail d'auteur sont recherchés. Certaines prestations seront également destinées à illustrer les actions de communication internes de la Cub (cubécho, guides à usage interne, exposition photos) ou encore, cibleront les situations de travail des agents (chantiers, services publics urbains, locaux de la Cub, réunions, portraits d'agents).

Le marché envisagé sera multi-attributaires (6 candidats maximum) afin de pouvoir disposer de différents talents, en fonction des thématiques à mettre en exergue (économie, environnement, architecture, déplacements, portraits d'agents ou d'acteurs du territoire...).

Le montant du marché est estimé à 130 000 € HT par an, soit 139 100 € TTC. Il est prévu pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois pour la même période. Le montant sur la durée totale du marché s'élève donc à 390 000 € HT, soit 417 300 € TTC. Son financement est prévu au budget principal dans l'exercice 2014.

Pour la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui de bien vouloir :

- autoriser le lancement d'une procédure de type appel d'offres ouvert, afin de rechercher des prestataires spécialisés. Le marché envisagé sera pris en la forme d'un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum (130 000 € HT/an). Compte tenu du

montant hors taxe sur la durée totale du marché (390 000 € HT) la publicité sera lancée au niveau européen.

- approuver le projet de dossier de consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la Commande publique au 6^{ème} étage,

- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de consultation et, en cas d'insuccès de cette consultation, à procéder à la recherche de prestataires, soit par la voie d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier de consultation adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par la voie d'une procédure de marché négocié en application de l'article 35.I.1° du Code des marchés publics.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

VU le projet de dossier de consultation des entreprises, mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'afin de répondre à ses besoins, il est nécessaire d'organiser une consultation préalable pour rechercher des photographes professionnels

CONSIDERANT que cette consultation, eu égard à l'estimation financière des services communautaires, doit prendre la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour ce faire, d'autoriser Monsieur le Président à lancer cette procédure de consultation et à signer le marché public à venir,

DECIDE

Article 1 : Le dossier de consultation mis à disposition des élus communautaires est approuvé,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Codes des Marchés Publics, et, en cas d'insuccès de cette consultation, à procéder à la recherche de prestataires, soit par la voie d'une nouvelle

procédure d'appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier de consultation adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par la voie d'une procédure de marché négocié en application de l'article 35.I.1° du Code des marchés publics,

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses,

Article 4 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 11, article 6228, fonction 0230, CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 12 FÉVRIER 2014

M. ALAIN CAZABONNE